

PLANIFICATION ANNUELLE

ET

COÛT DES

APPROVISIONNEMENTS GAZIERS

TABLE DES MATIÈRES

LEXIQUE DES TERMES TECHNIQUES	4
INTRODUCTION.....	5
1. TRANSPORT	6
1.1 Contrats de transport	6
1.2 Coûts du transport.....	6
2. ÉQUILIBRAGE.....	7
2.1 Capacité d'entreposage disponible	7
2.2 Retrait et injection	7
2.3 Coûts d'entreposage	8
3. PLANIFICATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2004-2005	9
3.1 Planification annuelle pour l'année 2004-2005	9
3.2 Coefficient d'utilisation	10
4. REVENUS D'OPTIMISATION PRÉVUS	11
4.1 Ventes de transport non utilisé.....	11
4.2 Prêt d'espace	11
4.3 Échanges	12
4.4 Extraction des liquides	12
5. FOURNITURE DE GAZ NATUREL	13
5.1 Clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM	13
5.2 Fixation du prix du service de fourniture	13
5.3 Clients en service avec et sans transfert de propriété	14

6. GAZ DE COMPRESSION	15
6.1 Fournisseurs des clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM	15
6.2 Fournisseurs des clients en service avec et sans transfert de propriété	15

1 **LEXIQUE DES TERMES TECHNIQUES**

2

3 **AECO** Point situé en Alberta représentant le lieu d'accumulation des puits de

4 production.

5

6 **CoEnergy** Courtier avec lequel SCGM possède un contrat d'échange de gaz été-

7 hiver

8

9 **Dawn** Site d'entreposage situé dans le sud de l'Ontario et exploité par Union

10 Gas

11

12 **Degrés-jours** Les degrés-jours servent à déterminer les volumes de chauffage par

13 rapport à la température extérieure. On définit un degré-jour comme étant

14 la différence entre le seuil de 18°C et la température moyenne

15 quotidienne.

16

17 **Empress** Point situé à la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan qui constitue

18 le point d'interconnexion entre le réseau intra-Alberta de TCPL (« Nova »)

19 et le réseau principal du transporteur

20

21 **FTLH** Firm Transportation Long Haul; Service de transport ferme de TCPL entre

22 Empress et GMi EDA – est également utilisé au sens large pour

23 caractériser tout service de transport ferme contracté entre Empress et

24 GMi EDA

25

26 **FTSH** Firm Transportation Short Haul; Service de transport ferme de TCPL

27 entre Dawn et GMi EDA – est également utilisé au sens large pour

28 caractériser tout service de transport ferme contracté entre Dawn et GMi

29 EDA

30

31 **GMi EDA** Ensemble des points d'interconnexions entre le système de SCGM et

32 ceux de TCPL/TQM qui sont situés dans la zone de livraison EDA

33 (« Eastern Delivery Area ») de TCPL

34

35 **GNL** Gaz Naturel Liquéfié; Abréviation utilisée au sens large pour désigner

36 l'usine de liquéfaction de SCGM

37

38 **NOVA** Réseau intra-Alberta de TCPL

39

40 **PDL** Site d'entreposage de Pointe du Lac

41

42 **STS** Storage Transportation Service. Service de transport ferme entre

43 Parkway et GMi EDA. Ce service est disponible du 1^{er} novembre au 15

44 avril inclusivement de chaque saison hivernale.

45

INTRODUCTION

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

Le présent document porte sur les sujets suivants :

- les paramètres contractuels (volumes et tarifs) relatifs aux services de transport dont dispose SCGM sur les pipelines de TransCanada Pipelines (TCPL), Union Gas et Nova Gas Transmission Ltd. (Nova), le tout pour l'année financière 2004-2005;
- les paramètres des contrats d'entreposage en vigueur entre SCGM et Union Gas ainsi qu'avec Intragaz (Pointe-du-Lac et St-Flavien);
- le plan d'approvisionnement gazier incluant le volume d'interruption prévu pour l'année 2004-2005 et le coefficient d'utilisation anticipé du transport ferme (FT) sur le réseau de TCPL;
- l'approvisionnement en gaz naturel et en gaz de compression des clients;
- les fournisseurs de gaz auprès de qui SCGM s'approvisionne pour répondre à la demande des clients et pour le gaz de compression nécessaire au transport du gaz naturel. À cette fin, les taux de compression requis par le transporteur (TCPL) sont spécifiés, de même que les prix d'achat prévus pour la fourniture du gaz naturel par SCGM.

1 **1. TRANSPORT**

2
3 **1.1 Contrats de transport**

4 Les clauses relatives aux capacités quotidiennes et annuelles de transport inscrites dans les
5 différents contrats passés entre SCGM et les transporteurs TCPL, Union Gas et Nova sont
6 présentées à la pièce *SCGM-3, document 2*. Les volumes quotidiens sont exprimés en
7 10^3m^3 .

8 Actuellement, les clients en service de livraison situés dans la franchise détiennent une
9 capacité journalière de $231 \cdot 10^3\text{m}^3$, ce qui correspond à $84,5 \cdot 10^6\text{m}^3$ sur une base annualisée.
10 Cette capacité sera effective jusqu'au 31 octobre 2005.

11
12 **1.2 Coûts du transport**

13 Les différents tarifs payés à TCPL, Union Gas et Nova pour l'utilisation du transport
14 contracté sur leur réseau sont présentés à la pièce *SCGM-3, document 5*.

15 **TCPL**

16 Les tarifs intérimaires en vigueur au 1^{er} janvier 2004 ont été utilisés pour estimer les coûts
17 affectés au transport sur le pipeline de TCPL.

18 **Union Gas**

19 Les tarifs approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario le 8 mai 2003 (RP-2002-
20 0130) et entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2003 (avec une rétroactivité applicable au 1^{er} janvier
21 2003) ont servi au calcul des coûts d'utilisation du réseau ontarien (M12 et C1). Pour ce qui
22 est du transport M12 (entre Dawn et Parkway), SCGM fournit à Union Gas et ce, depuis
23 septembre 1992, le gaz de compression requis aux opérations. Les volumes afférents au
24 gaz de compression sont spécifiés à la grille tarifaire de Union. Aucune prime variable
25 additionnelle n'est alors imposée.

26 **NOVA**

27 Les tarifs imposés par Nova à partir du 1^{er} janvier 2004 ont servi à l'estimation des coûts de
28 transport sur le pipeline albertain.

1 **2. ÉQUILIBRAGE**

2
3 **2.1 Capacité d'entreposage disponible**

4 Au cours de l'année 2004-2005, SCGM retirera du gaz de quatre sites d'entreposage. Trois
5 sont localisés à l'intérieur de sa franchise, un sur le territoire de la ville de Montréal
6 comprenant deux réservoirs de gaz liquide, et deux espaces souterrains appartenant à
7 Intragaz (Pointe-du-Lac et St-Flavien). Le quatrième site, qui est le plus important en terme
8 de capacité, est situé dans le sud-ouest ontarien (Dawn) et Union Gas en est le propriétaire.

9 La capacité contractuelle d'entreposage de chacune des quatre sources disponibles durant
10 l'année est la suivante :

11	Pointe-du-Lac	22 592	10 ³ m ³
12	St-Flavien	95 487	10 ³ m ³
13	GNL	58 591	10 ³ m ³
14	Union Gas (Dawn)	597 625	10 ³ m ³

15 De plus, 14,3 10³m³ de gaz seront livrés à CoEnergy Trading Company durant l'année
16 2004-2005. Cette livraison sera effectuée en octobre 2004. Cette quantité représente le
17 remboursement de l'échange de gaz ayant débuté au cours de l'année 2003-2004.

18 Par ailleurs, une entente existe depuis 1995 entre SCGM et Sempra Energy Trading
19 Corporation (Sempra) dans le cadre du service d'entreposage dispensé à VGS. Sempra
20 prendra possession de 42,3 10⁶m³ durant l'été et le livrera à SCGM au cours de l'hiver. Les
21 frais reliés à cet échange de gaz sont imputés à l'activité non réglementée, conformément à
22 la décision D-95-46 émise par la Régie.

23
24 **2.2 Retrait et injection**

25 Pour chacune des sources d'entreposage, les volumes de retrait et d'injection autorisés
26 figurent à la pièce SCGM-3, document 3.

1 **2.3 Coûts d'entreposage**

2 Les tarifs de Union Gas, de Pointe-du-Lac et de St-Flavien apparaissent au document
3 SCGM-3, *document 6*.

4 Les taux payés par SCGM pour le service d'entreposage de St-Flavien correspondent aux
5 tarifs de 1992, majorés de 3 % par année à compter du 1^{er} janvier 1994, le tout selon les
6 modalités contractuelles autorisées par la Régie dans la décision D-94-06.

7 Les tarifs concernant la partie du service d'entreposage de Union Gas négociés au prix du
8 marché demeurent confidentiels. Ces derniers n'ont pas changé puisqu'ils s'appliquent sur
9 la durée totale de l'entente. Les tarifs s'appliquant à la partie contractée sous le régime de
10 coût de service ont changé par rapport à l'an dernier. Ces nouveaux tarifs effectifs au 1^{er}
11 juillet 2003 et applicables rétroactivement au 1^{er} janvier 2003 apparaissent au document
12 SCGM-3, *document 5*.

1 **3. PLANIFICATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2004-2005**

2
3 **3.1 Planification annuelle pour l'année 2004-2005**

4 La pièce SCGM-3, document 4, présente la planification annuelle pour l'année 2004-2005.

5 **Hiver**

6 Durant l'hiver, 766 10⁶m³ proviendront des outils d'équilibrage (VGS inclus), 2 145 10⁶m³ de
7 FT (service de livraison inclus), 11 10⁶m³ de biogaz injecté dans un réseau dédié,
8 416 10⁶m³ d'achat de gaz à Dawn, et 5 10⁶m³ d'autres réceptions seront requis pour
9 répondre à la demande totale qui se chiffre à 3 399 10⁶m³ (ventes et injections dans les
10 inventaires, avant interruptions). Le volume d'interruption prévu est de 56 10⁶m³.

11 **Été**

12 Durant l'été, 822 10⁶m³ (VGS inclus) seront injectés ou retournés en vertu des contrats
13 d'échanges. La demande totale prévu pour la franchise s'élève à 2 369 10⁶m³.

14 Pour répondre à cette demande, 3 010 10⁶m³ (service de livraison inclus) ainsi que
15 42 10⁶m³ (livré pour VGS) de gaz provenant de l'Ouest canadien seront transportés,
16 17 10⁶m³ de biogaz sera injecté dans un réseau dédié, 141 10⁶m³ de gaz sera acheté à
17 Dawn, et 92 10⁶m³ retirés des inventaires au cours des mois d'épaulement.

18 **Journée de pointe**

19 L'approvisionnement sur la journée de pointe doit satisfaire la demande des clients en
20 service continu pour une température de -26°C ou, de façon équivalente, 44 degrés-jours
21 en base 18°C. Le tableau ci-dessous spécifie les débits journaliers disponibles en période
22 de pointe pour l'hiver 2004-2005.

1

Journée de pointe 2004-2005

Sources	10 ³ m ³ /jour
FT	12 458
FT EDA marché secondaire	1 516
FTSH	1 847
STS TCPL	5 177
FTSH Dawn-EDA marché secondaire	2 463
Service de livraison	231
GNL	5 749
St-Flavien	1 074
Pointe du Lac	1 194
Volet – 2	0
Total approvisionnement	31 710
Demande continue (44 degrés-jours)	30 279
Provision de pointe	1 431

2

3

4

3.2 Coefficient d'utilisation

5

Pour l'année 2004-2005, le coefficient d'utilisation du transport ferme (FT) anticipé est de

6

99,8 %.

1 **4. REVENUS D'OPTIMISATION PRÉVUS**

2
3 À chaque année des opportunités de marché se présentent en fonction de notre présence
4 contractuelle géographique. SCGM saisit ces opportunités lorsqu'elle est tenue
5 opérationnellement indemne.

6
7 **4.1 Ventes de transport non utilisé**

8 Au moment de l'élaboration du plan d'approvisionnement de la présente cause tarifaire,
9 aucune capacité de transport excédentaire n'était déjà vendue. Les 117 604 10³m³ de
10 transport excédentaire qui seront à vendre ont été budgétisés à un revenu moyen de
11 1,516 ¢/m³. Ce revenu moyen budgétisé est déterminé par SCGM en fonction de la situation
12 concurrentielle du marché ainsi que du contexte économique.

13
14 **4.2 Prêt d'espace**

15 Nous avons projeté 700 000 \$ de revenus en prêt d'espace. Nous faisons l'hypothèse qu'il y
16 aura de l'intérêt pour ce service pour l'année qui vient. Rappelons que cette activité consiste
17 à offrir à une tierce partie la possibilité d'injecter ou de retirer du gaz naturel de
18 l'entreposage de Union Gas lorsqu'il y a compatibilité quotidienne avec les opérations de
19 SCGM. Plus précisément, lorsque SCGM effectue un retrait, elle offre la possibilité à la
20 tierce partie d'injecter un volume équivalent, et inversement, lorsque SCGM injecte, elle
21 offre la possibilité à la tierce partie de retirer son gaz en inventaire. L'entente stipule qu'à
22 une date déterminée, la tierce partie doit avoir retiré la totalité de son gaz en inventaire.

23
24 Afin de s'assurer que les opérations ne soient pas affectées, la possibilité pour la tierce
25 partie de retirer son gaz naturel en inventaire est à la discrétion de SCGM. De ce fait, il n'y a
26 aucun impact opérationnel négatif pour le distributeur puisque cette transaction ne requiert
27 pas de capacité additionnelle ou non utilisée par le distributeur. En effet, étant donné que
28 les actions de retraits et d'injections se font de façon simultanée, aucune capacité
29 additionnelle n'est requise pour leur exécution. Les débits quotidiens correspondent et les
30 volumes injectés et retirés sont équivalents.

1 **4.3 Échanges**

2 Nous projetons des revenus d'échanges de 1 700 000 \$. Ces activités consistent à
3 échanger du gaz naturel entre deux périodes, deux endroits ou une combinaison des deux.
4 Ces transactions sont possibles lorsqu'une économie de marché se présente à un
5 moment et à un endroit où SCGM dispose d'un outil qui n'est pas ponctuellement
6 pleinement utilisé par la demande de ses clients ou qui est substituable par un outil
7 équivalent. Malgré l'imprévisibilité de cette coïncidence d'événements, nous avons décidé *a*
8 *priori* de budgétiser des revenus d'optimisation provenant d'opportunités d'échanges non
9 identifiées pour le moment.

10
11 **4.4 Extraction des liquides**

12 Nous incluons des revenus reliés à l'extraction des liquides de gaz contenus dans le gaz
13 naturel acheté à AECO. Les revenus projetés sont de 200 000 \$.

1 **5. FOURNITURE DE GAZ NATUREL**

2
3 **5.1 Clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM**

4 SCGM achète le gaz retiré par les clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM
5 auprès de différents fournisseurs, et à différents points de réception.

6 À AECO, SCGM achète le gaz auprès de plusieurs fournisseurs. Ces contrats seront en
7 vigueur au 1^{er} novembre 2004 et viendront à échéance au 31 octobre 2005.

8 Une autre portion du service de fourniture de gaz naturel de SCGM est achetée directement
9 à Dawn. Certains de ces contrats viennent à échéance au 30 avril 2005, et d'autres au 30
10 avril 2007.

11 La dernière portion des achats du service de fourniture de gaz naturel de SCGM est à
12 Empress. SCGM est présentement en appels d'offres afin de trouver les fournisseurs requis.
13 Les contrats octroyés auront une durée d'un ou deux ans (selon les prix offerts), et varieront
14 en quantité. Présentement, il y a deux contrats actifs : un venant à échéance le 31 octobre
15 2004, et l'autre le 31 octobre 2005.

16 Si des volumes additionnels étaient requis au cours de l'année, les achats seront effectués
17 sur le marché « spot ».

18 Pour l'année 2004-2005, le volume total du service de fourniture de gaz naturel de SCGM
19 est estimé à $2\,607\,10^6\text{m}^3$.

20
21 **5.2 Fixation du prix du service de fourniture**

22 Le prix moyen de référence utilisé pour l'année 2004-2005 est de $0,2315\text{ ¢/m}^3$ ($6,11\text{ \$/GJ}$
23 convertis à $37,89\text{ GJ/10}^3\text{m}^3$). Ce prix est basé sur les prévisions de prix de la marchandise
24 pour la période étudiée.

1 **5.3 Clients en service avec et sans transfert de propriété**

2 Le reste de la clientèle de SCGM s'approvisionne directement auprès des fournisseurs de
3 l'Ouest canadien. Pour l'année 2004-2005, ce volume est estimé à environ $3\,119\,10^6\text{m}^3$. La
4 liste des fournisseurs de ces clients au 1^{er} avril 2004 figure à la pièce SCGM-3, document
5 7. Les volumes seront ajustés en fonction de la consommation prévue.

1 **6. GAZ DE COMPRESSION**

2
3 SCGM doit fournir, pour les clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM, le gaz de
4 compression nécessaire au transport du gaz naturel à partir de l'Ouest canadien jusqu'au
5 territoire québécois. Les clients en service avec et sans transfert de propriété fournissent leur
6 propre gaz de compression.

7
8 **6.1 Fournisseurs des clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM**

9 La composition du portefeuille de fournisseurs du gaz de compression est identique à celui
10 du service de fourniture de gaz naturel de SCGM.

11 Les pourcentages de gaz de compression appliqués pour la préparation du budget 2004-
12 2005 sont 5,97 % pour la zone EDA (Eastern Delivery Area) et 4,71 % pour la zone NDA
13 (Northern Delivery Area) (moyenne arithmétique des prévisions de TCPL).

14
15 **6.2 Fournisseurs des clients en service avec et sans transfert de propriété**

16 Pour les fins budgétaires, les pourcentages de gaz de compression utilisés pour ces clients
17 sont identiques à ceux appliqués pour les clients en service de fourniture de gaz naturel de
18 SCGM, soit 5,97 % (EDA) et 4,71 % (NDA).